



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 18 décembre 2024 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 11 décembre 2024.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEDIANNE Alain, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI et Mme LAMY avaient respectivement donné procuration à M. BOURDOUNE M. DAPOIGNY et Mme CIUDAD-KADI.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

Excusé : M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme CHRETIEN-BRION Muriel

N°2024-149 : FESTIVAL DES CINÉMAS ENGAGÉS : DEMANDE DE SUBVENTION :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que Stormbox Records souhaite organiser à Clamecy, du 14 au 18 février 2025 le Festival des Cinémas Engagés.

Pour mener à bien ce projet, il est nécessaire d'établir des conventions de mise à disposition de locaux et de matériel (cinéma – ancienne cuisine de l'ancien CET – salle Colas Breugnon).

Une participation financière de la commune à hauteur de 3 000 € est sollicitée.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ACCEPTE le partenariat avec Stormbox Records
- DECIDE d'accorder une subvention de 3 000 euros à l'association pour l'organisation du Festival des Cinémas Engagés,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions.

Suivent les signatures.



Nicolas BOURDOUNE
Maire